Comment aider un bébé à mieux respirer

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail

SESSION	DURÉE	LIEU	PRIX
25 et 26 mars 2027	**11 h 30, 1 jour et demi**	**La Bulle, Nice**	**650 €**

Entre l'organisme de formation

La Bulle Formation, SAS

12 rue Emma et Philippe Tiranty, 06000 Nice

SIRET 951 064 526 00019

Déclaration d'activité n° 93 06 10463 06 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Certifié Qualiopi au titre des actions de formation

Représentée par Mathilde Proffit, présidente

Ci-après « l'organisme de formation »

Et le stagiaire

Nom

Prénom

Profession

N° RPPS / ADELI (professionnels de santé)

Adresse postale

Courriel (indispensable)

Téléphone (indispensable)

Indiquez aussi votre téléphone dans le courriel de retour.

Il est conclu le présent contrat de formation professionnelle, le stagiaire s'inscrivant à titre individuel, en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

Article 1 Objet et nature de l'action

Le présent contrat a pour objet la participation du stagiaire à l'action de formation « Comment aider un bébé à mieux respirer ». Il s'agit d'une action de formation au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail, ayant pour objet l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et des compétences.

Article 2 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Expliquer les spécificités respiratoires du nourrisson et les principales pathologies respiratoires aiguës et chroniques de l'enfant.

Réaliser un bilan respiratoire complet du nourrisson, auscultation comprise, en connaissant les limites de chaque outil.

Poser l'indication, ou la non-indication, de kinésithérapie respiratoire à partir du bilan.

Repérer les signes de gravité et appliquer la conduite à tenir en urgence, dont l'appel au 15.

Réaliser un lavage de nez et un drainage autogène adapté, sans provoquer de pleurs ni de fatigue.

Transmettre aux parents des conseils clairs : lavage de nez, surveillance, signes d'alerte.

Article 3 Programme

Jeudi 25 mars · 8 h 30 – 18 h

1. 8 h 30 · QCM inaugural
2. 9 h · Physiopathologie : pathologies récurrentes, chroniques et aiguës
3. 10 h · Spécificités respiratoires de l'enfant
4. 11 h · Drainage autogène adapté (démonstration)
5. 14 h · Bilan respiratoire complet
6. 15 h · Lavage de nez : gestes à faire et à éviter
7. 16 h · Outils techniques, conseils thérapeutiques, communication
8. 17 h · Les petites techniques qui font la différence
9. 17 h 45 · Réévaluation (QCM) et questions

Vendredi 26 mars · 9 h – 12 h Trois heures entièrement consacrées à la pratique, mains sur les thorax : les participants pratiquent les gestes abordés la veille. Sont aussi abordés : l'auscultation et ses limites, la gestion de l'urgence et le discours avec le 15, un regard critique sur les méthodes de désencombrement.

Article 4 Public, prérequis et effectif

Public Kinésithérapeutes exclusivement.

Prérequis Être titulaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (copie du diplôme demandée à l'inscription).

Effectif 15 participants maximum.

Article 5 Dates, durée, horaires et lieu

Dates Jeudi 25 et vendredi 26 mars 2027.

Durée totale 11 h 30, en présentiel.

Horaires Jeudi de 8 h 30 à 18 h (pause déjeuner de 13 h à 14 h) ; vendredi de 9 h à 12 h.

Lieu La Bulle, 12 rue Emma et Philippe Tiranty, 06000 Nice.

Article 6 Équipe pédagogique

Mathilde Proffit, kinésithérapeute respiratoire (DIU de pédiatrie, Paris Descartes ; formée au drainage autogène), master en éthique du soin ; Marie Magni, kinésithérapeute respiratoire. Toutes deux exercent au centre de santé respiratoire La Bulle.

Article 7 Moyens pédagogiques et techniques

Supports théoriques remis en PDF ; démonstrations et mises en situation ; pratique supervisée ; vidéos des méthodes respiratoires ; modèles de bilan ; groupe WhatsApp de suivi des cas cliniques pendant l'année suivant la formation.

Article 8 Évaluation et sanction de la formation

Positionnement initial et évaluation finale par un QCM identique (évaluation non sanctionnante) ; évaluation des gestes lors de la pratique supervisée ; questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Une attestation de fin de formation, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis, est remise au stagiaire (article L.6353-1). Formation non certifiante.

Article 9 Prix et modalités de règlement

Prix total de la formation : 650 € net de taxe par stagiaire (TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts.). Ce prix comprend la formation, les supports pédagogiques et le suivi des cas cliniques. Il ne comprend ni les repas, ni l'hébergement, ni les déplacements.

Acompte de 30 % : 195 €, à régler à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours.

Solde : 455 €, à régler le premier jour de la formation.

Règlement par virement ou chèque à l'ordre de La Bulle Formation. Une facture acquittée est remise au stagiaire. Formation éligible à une demande de prise en charge par le FIF PL selon les critères en vigueur ; les démarches sont effectuées par le stagiaire.

Article 10 Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, en informant l'organisme de formation par lettre recommandée avec avis de réception (article L.6353-5 du Code du travail). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À son expiration, l'acompte versé ne peut excéder 30 % du prix convenu (article L.6353-6).

Article 11 Annulation, report, abandon

Par le stagiaire, avant le début de la formation (après le délai de rétractation) : annulation par écrit plus de 15 jours avant le début, l'acompte est remboursé ou reporté sur une autre session ; moins de 15 jours avant, l'acompte reste acquis à l'organisme, sauf cas de force majeure dûment justifié ou report sur une autre session.

En cours de formation : si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat (article L.6353-7). En cas d'abandon pour un autre motif, les prestations effectivement dispensées restent dues.

Par l'organisme : La Bulle Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session, notamment si l'effectif minimum n'est pas atteint, en prévenant le stagiaire au moins 10 jours avant. Les sommes versées sont alors intégralement remboursées ou reportées, au choix du stagiaire.

Article 12 Accessibilité et adaptations

Les locaux de La Bulle sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'adaptation ou d'aménagement (horaires, rythme, supports, accessibilité, situation de handicap, besoin particulier), le stagiaire est invité à écrire à labulleformation@gmail.com avant le début de la formation. Référente handicap : Mathilde Proffit.

Article 13 Règlement intérieur, réclamations et données personnelles

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'organisme, qui lui est remis avec la convocation. Toute réclamation peut être adressée par écrit à labulleformation@gmail.com ; une réponse est apportée sous 15 jours.

Les données personnelles recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et pédagogique de la formation, conservées le temps légal nécessaire, et ne sont jamais cédées à des tiers. Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de labulleformation@gmail.com.

Article 14 Différends

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Article 15 Financement et besoins particuliers

Mode de financement envisagé (cocher) :

- ☐ Financement personnel
- ☐ Demande de prise en charge FIF PL (démarches effectuées par le stagiaire ; le prix reste dû à l'organisme quelle que soit la décision du FIF PL)
- ☐ Employeur ou autre financeur (une convention tripartite sera alors établie sur demande)

Besoin d'adaptation ou d'aménagement (horaires, accessibilité, handicap, autre)

Envoyez ce contrat complété et signé à labulleformation@gmail.com. Votre numéro de téléphone est indispensable : indiquez-le dans le contrat ET dans votre courriel. Joignez une copie de votre diplôme si vous en possédez un, quel que soit votre métier. Votre numéro permet également de vous proposer l'accès au groupe WhatsApp de votre session. Vous recevrez ensuite le contrat contresigné, la convocation et le règlement intérieur.

Le stagiaire

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour La Bulle Formation

Mathilde Proffit, présidente

Signature et cachet

Contrat établi en deux exemplaires, dont un remis au stagiaire.